

## QUELQUES CONSEILS

Lors de votre consultation, pensez à vous munir de vos documents administratifs et médicaux (résultats d'analyses biologiques, ordonnances, traitements, etc...).

Si vous avez des difficultés à exprimer ce que vous ressentez, vous pouvez, au départ, vous faire accompagner de quelqu'un en qui vous avez confiance.



Rendez-vous le :

## CONTACTER LA P.A.S.S. :

Tél. : 02 33 06 30 51

Du lundi au vendredi de 9h à 16h  
(avec pause méridienne)

Mail : [pass@ch-stlo.fr](mailto:pass@ch-stlo.fr)

Hôpital Mémorial de Saint-Lô  
715 rue Dunant  
50 000 SAINT-LÔ



## MODE D'ACCÈS :

### SAINT-LÔ :



**EN TRAIN :** Descendre à la station Gare de Saint-Lô, puis aller jusqu'au pied des remparts. Prendre le bus à l'arrêt «Six Juin» - ligne B



### EN BUS :

- SLAM BUS (réseau transports urbains) : Prendre la ligne B (conseil départemental <> Mairie/ La Houssaye) - Arrêt Hôpital  
- BUS NOMAD : Réseau de mobilité Normand (consulter le site [www.normandie.fr](http://www.normandie.fr), pour connaître les lignes).



**EN VOITURE :** N 174 - Sortie 5 - direction Hôpital Mémorial - Entrée principale par la Rue Henri Dunant



**A PIED :** le service de la PASS se situe dans un bâtiment annexe à droite légèrement en contre-bas de l'entrée principale.

### COUTANCES :



**EN TRAIN :** Gare de Coutances (en face de l'hôpital)



### EN BUS :

- COSIBUS (ville de Coutances) : Prendre la ligne 1 > Arrêt Hôpital  
- BUS NOMAD : Réseau de mobilité Normand - Arrêt Hôpital (consulter le site [www.normandie.fr](http://www.normandie.fr) pour connaître les lignes)



**EN VOITURE :** Rue de la Gare - 50200 Coutances



**A PIED :** le service de la PASS se situe au niveau des consultations externes près des urgences.

### CARENTAN :



**EN TRAIN :** Desservi par lignes TER. Prévoir un trajet à pied.



**EN BUS :** Desservi par lignes BUS Nomad. Prévoir un trajet à pied.

**Pour vous aider à vous déplacer sur le territoire, consultez le site internet :**

<https://atoumod.fr/>

# PASS

Permanence d'Accès aux Soins de Santé



ACCOMPAGNEMENT  
dans les démarches  
administratives et de soins

CONSULTATIONS  
médicales et sociales  
gratuites pour les  
personnes en difficulté



## POUR QUI ?

Pour toute personne ayant un problème de santé et :

- Une absence ou une insuffisance de couverture sociale
- Une absence ou une insuffisance de ressources
- Des difficultés à se repérer dans le système de soins

## POURQUOI ?

- Parce que dans les moments difficiles, il est important d'être en bonne santé
- Parce que le manque de moyens ne doit pas être un obstacle aux soins

## UNE ÉQUIPE, DES CONTACTS

- L'équipe de la P.A.S.S. est composée d'une infirmière, d'une assistante sociale et d'un médecin.
- En contact avec des hôpitaux, des médecins de ville, des associations, des institutions médico-sociales, l'équipe de la P.A.S.S. facilite vos démarches pour votre santé.

## UNE CONSULTATION MÉDICALE GRATUITE

- Un médecin vous examine, discute avec vous de vos problèmes de santé
- Il vous facilite l'accès, si nécessaire, à des consultations spécialisées, des examens complémentaires ou des médicaments

CONSULTATION MÉDICALE  
UNIQUEMENT A SAINT-LÔ  
ET SUR RENDEZ-VOUS



Tous les mardis  
de 9h à 12h et de 14h à 16h  
(sauf exception)



## UNE PERMANENCE MÉDICO-SOCIALE

- Vous êtes en situation difficile,
- Vous ne connaissez pas vos droits, vous ne savez pas à qui vous adresser ...

Une assistante sociale et une infirmière sont à votre écoute pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches relatives à l'accès aux droits et aux soins.



AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS À ST-LÔ

### **SAINT-LÔ :**

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h**

### **SUR RENDEZ-VOUS :**

### **COUTANCES :**

**Les vendredis de 14h à 16h** (sauf exception)

### **CARENTAN :**

**2 jeudis par mois de 10h à 12h et de 13h30 à 15h**

## UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE ORGANISATION DES SOINS

- En facilitant la coordination des intervenants (médecins, infirmières, travailleurs sociaux...)
- En prenant du temps pour répondre à vos questions et vous apporter des explications complémentaires
- En vous accompagnant, au sein de l'hôpital si cela est possible, vers d'autres établissements.